

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 27 Octobre 2016, à 18h30
(Aux Services Techniques, route de Saint-Cézert à Grenade)

-oOo-

L'An **Deux Mille Seize** et le **27 octobre** à **18 h 30**, aux Services Techniques, route de Saint-Cézert à Grenade-sur-Garonne, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes **SAVE & GARONNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **BOISSIERES Jean**.

Secrétaire de séance : Madame Chantal **AYGAT**

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs : ESPIE – LAGORCE - DELMAS - LACOME - MOREL - FLORES - CHAPUIS-BOISSE – PEEL - VOLTO - BOISSE - JANER – DESNOS - ALARCON – ZUCHETTO - ZANETTI - MAJOREL - BAVIERE – AYGAT – BEGUE - MARTIN - SANCHEZ – PAVAN - OUSTRI – BUTTO – BOISSIERES – FRAYARD - ARMENIER.

Absent(e)s : Mesdames et Messieurs : BINET-GAUBERT - SANDREAU - FIORITO-BENTROB - AUZEMERY – BORLA-IBRES - CADAMURO – LABAYEN-REMAZEILLES - PETRO – ESTEBE - DEBIEU-FAYOLLE.

Avaient donné procuration :

Véronique BINET-GAUBERT à Patrice LAGORCE - Ghislaine FIORITO-BENTROB à Françoise CHAPUIS-BOISSE - Bertrand AUZEMERY à Jean-Paul DELMAS – Laëtitia BORLA-IBRES à Jean-Luc LACOME – Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES à Colette BEGUE – Philippe PETRO à Chantal AYGAT – Sophie DEBIEU-FAYOLLE à Jean BOISSIERES.

Date d'envoi de la convocation : 21 Octobre 2016.

-oOo-

Monsieur le Président ouvre la séance et propose que le procès-verbal du **29 septembre 2016** soit approuvé par le Conseil Communautaire.

Après discussion, les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter le procès-verbal du 29 septembre 2016 à l'unanimité.

-oOo-

Sur demande de Monsieur **BOISSIERES**, le Conseil communautaire donne son accord pour traiter de l'additif suivant : Vente d'un terrain à l'entreprise PACKEL EMBALLAGES pour la réalisation d'un bâtiment à usage d'activités sur la zone de la Patte d'Oie à Merville.

-oOo-

N° 27 10 16 – 01 : Désignation des délégués de la CCSG au sein du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Suite aux changements intervenus au sein du conseil communautaire, il est nécessaire de procéder au remplacement de Jean-Jacques **MELIET** (titulaire), Jean-Louis **MOIGN** (titulaire) et Jean-Claude **PANNEBIAU** (suppléant) qui étaient délégués communautaires des communes de Launac, Larra et Thil au sein du syndicat mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN.

Monsieur **BOISSIERES** indique que même si le nouveau Conseil communautaire sera appelé à désigner à nouveau les délégués extérieurs à la suite de la fusion, les points évoqués au sein du Syndicat mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN sont importants à suivre. D'où la nécessité de désigner les délégués sur les postes vacants.

L'élection des délégués est un scrutin secret, à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Sur demande de Monsieur **BOISSIERES** et avec l'accord du Conseil communautaire, le vote se fait à main levée.

Monsieur **BOISSIERES** indique qu'il a contacté Laurent **ZANETTI** et Céline **FRAYARD** pour leur demander s'ils étaient intéressés par cette délégation.

Pour les délégués titulaires :

Sont candidats : M. **ZANETTI** Laurent et Mme **FRAYARD** Céline.

Concernant les délégués suppléants :

M. Laurent **ZANETTI**, délégué suppléant, étant candidat au poste de délégué titulaire, il libère un poste et il convient de remplacer M. Jean-Claude **PANNEBIAU**.

Sont candidats : M. **MARTIN** Gilles et M. **MAJOREL** Julien.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'accepter la désignation des délégués communautaires au sein du Syndicat du SCOT Nord Toulousain. Les délégués de la CCSG au sein du syndicat mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants :
M. AUZEMERY Bertrand	Mme DEBIEU-FAYOLLE Sophie
Mme AYGAT Chantal	M. LACOME Jean-Luc
M. BOISSIERES Jean	M. OUSTRI Christian
M. ESPIE Jean-Claude	M. MARTIN Gilles
M. JANER Gérard	M. SANCHEZ Pierre
M. LAGORCE Patrice	Mme VOLTO Véronique
M. ZANETTI Laurent	M. MAJOREL Julien
Mme FRAYARD Céline	Mme ZUCHETTO Géraldine

N° 27 10 16 – 02 : Création de postes – service « voirie ».

Monsieur **BOISSIERES** informe les membres du Conseil communautaire que suite à la réussite au concours de Technicien territorial d'un agent et de Technicien territorial principal 2^{ème} classe d'un autre agent, il est proposé de créer 1 poste de « **Technicien territorial** » et 1 poste de « **Technicien territorial principal 2^{ème} classe** » à temps complet (service « voirie »).

Monsieur **BOISSIERES** indique que l'un des techniciens a été recruté en contrat aidé, s'est formé et vient d'obtenir le concours de technicien territorial. Il souligne l'évolution de carrière de cet agent, accompagné par la collectivité.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- de créer les postes ci-dessus et de nommer les agents concernés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ces créations de postes,
- de déclarer l'ouverture de ces poste auprès du Centre de Gestion (DVE),
- Les crédits correspondants à ces créations de poste sont disponibles au Budget Général 2016 de la Communauté de Communes – Chapitre 012.

N° 27 10 16 – 03 : Vente d'un terrain à la société PrintO'Clock pour la réalisation d'un bâtiment à usage d'activités sur la zone de la Patte d'Oie à Merville.

Monsieur **LACOME** informe le Conseil Communautaire que l'entreprise PrintO'Clock, siégeant actuellement route de Seysses à Toulouse, souhaite s'installer sur la zone d'activités de la Patte d'Oie à Merville pour disposer d'un local plus grand et d'une facilité d'accès à l'autoroute.

Cette société de 30 salariés, spécialisée dans l'imprimerie en ligne, souhaite dans un premier temps construire un bâtiment de 2 500 m² pour installer notamment la production externalisée. Elle envisage d'étendre le bâtiment su 2 500 m² supplémentaires pour assurer la croissance de l'entreprise.

Elle souhaite ainsi, acquérir une parcelle de 10 400 m² environ (parcelles F1069p et 1084p pour partie).

Le prix proposé pour l'acquisition de cette parcelle, suivant avis du Domaine N°2016-341V1689, est de **30 € HT/m²** de surface cédée, soit un montant total de **312 000 € HT**.

Monsieur **LACOME** indique que ce prospect a été rencontré par l'intermédiaire de Madeeli (Agence Régionale de Développement Economique). Il s'agit d'un projet intéressant qui induit un investissement important et la création d'emplois.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la société PrintO'Clock une convention d'opération de construction formant cahier des charges de cession de terrain qui détermine les conditions de réalisation de cette opération et fixe les engagements réciproques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente final ainsi que tous documents aux actes et effets ci-dessus et à engager toutes démarches nécessaires à cette opération de vente de terrain sur la zone d'activités de la Patte d'Oie à Merville

N° 27 10 16 – 04 : Vente d'un terrain à l'entreprise PACKEL EMBALLAGES pour la réalisation d'un bâtiment à usage d'activités sur la zone de la Patte d'Oie à Merville.

Monsieur **LACOME** informe le Conseil Communautaire que l'entreprise PACKEL EMBALLAGES, déjà implantée sur la zone de la Patte d'Oie à Merville souhaite s'agrandir (fabrication et fournitures d'emballages alimentaires - 10 salariés).

Elle souhaite ainsi, acquérir une parcelle de 4 880 m² environ à partir des sections F-1106 et F-1107 sur la ZAC de la Patte d'Oie à Merville.

Le prix proposé pour l'acquisition de cette parcelle, suivant avis du Domaine N°2016-341V2135 est de **26 € HT/m²** de surface cédée, soit un montant total de **126 880 € HT**.

Cette charge foncière comprend le prix du terrain et la participation aux équipements publics de la ZAC de la Patte d'Oie établie conformément au bilan prévisionnel de la ZAC. Par ailleurs, ce terrain comporte une problématique de découpage et un accès complexe. D'où une proposition de prix inférieure.

Monsieur **LACOME** indique qu'il s'agit du dernier terrain de la Patte d'Oie. Il ajoute qu'il faut se concentrer sur l'Ecopole.

Madame **VOLTO** évoque un contact avec le groupe Carrefour et indique qu'elle transmettra les coordonnées du porteur de projet.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise PACKEL EMBALLAGES une convention d'opération de construction formant cahier des charges de cession de terrain qui détermine les conditions de réalisation de cette opération et fixe les engagements réciproques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente final ainsi que tous documents aux actes et effets ci-dessus et à engager toutes démarches nécessaires à cette opération de vente de terrain sur la zone d'activités de la Patte d'Oie à Merville

N° 27 10 16 – 05 : Décision modificative n°02/2016 du Budget général.

Monsieur **JANER** propose de procéder à la décision modificative suivante :

I/F	D/R	Gestion nature	Fonct	Nature	Op	Serv	Antenne	Libellé	DEPENSE		RECETTE		OBSERVATIONS
									augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	
F	R	GSC	20	748311		GFIN	NAFF	Compensation perte bases CET			86 850,00		recette non inscrite au budget
F	R	GSOC	64	7788		BATI	CRGR	Produits exceptionnels divers			28 825,40		remboursement assurance DO crèche Grenade
F	R	GSC	20	7788		GFIN	NAFF	Produits exceptionnels divers			29 855,70		annulation admission en non valeur Ecovert
F	D	GVOI	822	615231		DIVO	VOIR	Entretien des voies	110 730,00				campagne curage fossés
F	R	GVOI	822	777	042	GFIN	VOIR	Transfert des subventions d'investissement			18 160,00		Fctv a sur fonctionnement
F	D	GSC	020	6228		INFO	NAFF	Intervenants extérieurs	6 795,00				paramétrage fusion logiciel GF/GRH
F	D	GSC	020	023		GFIN	NAFF	Virement à la section d'investissement	46 166,10				
Total section de fonctionnement									163 691,10	0,00	163 691,10	0,00	
									163 691,10		163 691,10		
I	R	GVOI	822	10222		GFIN	VOIR	Fctv a			18 160,00		
I	D	GVOI	822	10229	040	GFIN	VOIR	Reprise sur Fctv a	18 160,00				transfert fctv a fonctionnement
I	D	GSOC	64	2188		BATI	CRGR	Autres immobilisations	19 656,64				rempl CTA + pose films solaires crèche Grenade
I	D	GSOC	64	2188		BATI	CRGR	Autres immobilisations	3 295,68				gazinière + four
I	R	GVOI	822	13258	041	GFIN	VOIR	Subvention non transférable				6 775,00	
I	R	GVOI	822	238	041	GFIN	VOIR	Travaux de voirie			6 775,00		ajustement crédits opérations d'ordre
I	D	GVOI	822	238	50	POOL	DAUX	Travaux de voirie	6 775,00				
I	R	GSC	020	021		GFIN	NAFF	Virement de la section de fonctionnement			46 166,10		
I	D	GSC	020	020		GFIN	NAFF	dépenses imprévues	16 438,78				solde après DM = 202 749,78 €
Total section d'investissement									64 326,10	0,00	71 101,10	6 775,00	
									64 326,10		64 326,10		
Total Général									228 017,20		228 017,20		

Monsieur **BOISSIERES** indique que l'enveloppe « entretien voirie » a été abondée de 110 000 € pour pouvoir engager des travaux de curage de fossés à titre exceptionnel. Les crédits déjà inscrits au Budget général s'élevaient à environ 500 000 €. Ces travaux complémentaires ont pu être financés notamment avec l'apport de fiscalité complémentaire.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à 33 voix POUR et 1 ABSTENTION (JL. FLORES) d'accepter et de valider la décision modificative n°02/2016 du **Budget général**, telle que présentée ci-dessus.

N° 27 10 16 – 06 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour des travaux de trottoir sur la commune de Launac pour 2016.

Monsieur **ALARCON** rappelle que la Communauté de Communes SAVE et GARONNE est en charge des travaux de voirie sur les routes communales. Une partie de ces travaux est subventionnée par le Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre du pool routier ; une autre partie concerne des travaux de trottoirs pour lesquels une demande de subvention spécifique doit être déposée auprès du Conseil Départemental au titre de l'édilité.

Monsieur **ALARCON** propose de déposer une demande de subvention au titre de l'édilité pour 2016 pour les travaux de trottoirs situés sur la commune de Launac place de l'Univers pour un montant prévu de travaux de **9 585 € HT** et place du Béliet pour un montant prévu de travaux de **788 € HT**, soit un montant total de **10 373 € HT**.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention au titre de l'édilité afin d'aider la Communauté de Communes Save & Garonne à réaliser les travaux de trottoirs à Launac en 2016 pour un montant prévu de travaux de **10 373 € HT**.

N° 27 10 16 – 07 : Espace test agricole en maraîchage biologique : convention de partenariat avec l'EPLEPPA de Tarn-et-Garonne.

Monsieur **ESPIE** propose la signature d'une convention, ayant pour objectif de poursuivre le partenariat entrepris les années précédentes entre le CFAA-CFPPA de Tarn-et-Garonne et l'Espace Test Save et

Garonne. Pour rappel, sur l'année scolaire 2015-2016, 6 journées d'intervention des apprentis du CFAA ont été organisées sur l'Espace Test.

Le CFAA s'engage à proposer à l'Espace Test Save et Garonne un calendrier d'intervention avec les groupes en formation CAPa Métiers de l'Agriculture, BP Responsable d'Atelier de Productions Horticoles et Certificat de Spécialisation en Agriculture Biologique, définir et réaliser les travaux en production maraîchère et entretien paysager selon les journées d'intervention programmées entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 juin 2017.

Le partenariat entre l'EPLEPPA de Tarn-et-Garonne et l'Espace Test Save et Garonne ne donnera lieu à aucune facturation ni échanges financiers de part et d'autre.

Monsieur **ESPIE** indique que le Centre de formation concerne des stagiaires de Moissac et Montauban. Il s'agit d'une première convention, d'autres devraient intervenir (Centre de formation de Pamiers, par exemple).

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jean-Claude **ESPIE**, 2^{ème} Vice-président en charge de la communication, de l'Agenda 21, de la mutualisation et de l'agriculture, à signer une convention de partenariat avec l'EPLEPPA de Tarn-et-Garonne, telle que présentée.

N° 27 10 16 – 08 : Approbation du règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels.

Madame **AYGAT** propose aux délégués communautaires l'adoption du projet de règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Save et Garonne approuvé par la Commission « Action sociale et associations » le 10 octobre 2016.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'adopter le règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Save et Garonne, tel que présenté.

-oOo-

INFORMATIONS / DIVERS :

Présentation des décisions n°58/2016 à n°66/2016 (Jean BOISSIERES).

Monsieur **BOISSIERES**, Président, informe des décisions prises en vertu de la **délibération du 06 novembre 2014**, du Conseil Communautaire Save & Garonne donnant délégation de pouvoir au Président (Article L 5211-10 et L 2122-22 DU C.G.C.T).

DECISIONS	DATE	OBJET
N°58/2016	20/09/2016	Signature d'un marché à bons de commande par procédure adaptée pour des travaux de fauchage et de débroussaillage sur voies d'intérêt communautaire, avec l'entreprise SARL TERRE E JARDINS , domiciliée 998 chemin St Jean – 31 530 LASSERRE. Le montant du marché est de : * minimum : 30 000 € HT , * maximum : 100 000 € HT . Le marché est conclu pour une durée de un an à compter de la date de notification du marché. Une reconduction sera possible 3 (trois) fois au maximum avant la date anniversaire. Le délai d'exécution sera fixé sur chaque bon de commande dans les limites suivantes : minimum 5 jours et maximum 20 jours.
N°59/2016	20/09/2016	Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation et le confortement du pont de Larrivet, avec l'entreprise SARL LS INGENIERIE , domiciliée 1949 boulevard François-Xavier Fafeur – 11 000 CARCASSONNE. Le forfait de rémunération provisoire est de 18 950,00 € H.T. soit 22 740,00 € T.T.C. Le marché est conclu pour une durée de 4 mois.

N°60/2016	22/09/2016	<p>Signature d'un avenant n°1 à la convention de prestation d'animation pour des ateliers d'écologie pratique avec la Ferme éco-citoyenne La Bouzigue, domiciliée chemin de Bel Air – 31530 MONTAIGUT-SUR-SAVE.</p> <p>L'avenant n°1 à la convention, applicable pour le 2^{ème} semestre de l'année 2016, a pour objet l'animation, par la ferme éco-citoyenne La Bouzigue, de rencontres avec le public sur les thèmes du développement durable, afin de mettre en œuvre la fiche action n°52 de l'Agenda 21 de Save et Garonne.</p> <p>Cette mission d'animation prendra la forme des Ateliers d'écologie pratique.</p> <p>5 ateliers sont envisagés au cours du 2^{ème} semestre 2016 à 100 € l'unité.</p> <p>Le coût total de la prestation pour le 2^{ème} semestre 2016 est de 500 € TTC.</p>								
N°61/2016	29/09/2016	<p>Signature des avenants n°2 et 3 au contrat d'assurance avec la société SMACL (141 av. Salvador Allende - 79031 NIORT cedex 9), afin d'entériner les modifications afférentes aux garanties « Véhicules à moteur ».</p> <p>Le montant de l'avenant n°2 en plus-value est de : 252,07 € T.T.C.</p> <p>Le montant de l'avenant n°3 en moins-value est de : - 1 555,18 € T.T.C.</p>								
N°62/2016	04/10/2016	<p>Signature d'un avenant n°4 au contrat d'assurance avec la société SMACL (141 av. Salvador Allende - 79031 NIORT cedex 9), afin de réviser la cotisation de l'année 2015 afférente aux garanties « Responsabilités - Défense Recours ».</p> <p>Le montant de l'avenant est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2015 : 2 698,97 € H.T. (2 941,88 € T.T.C.) - Cotisation définitive pour l'année 2015 : 2 749,70 € H.T. (2 997,17 € T.T.C.) <p>(Soit 2 291 417,89 € HT x 0,12%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation à verser au titre de l'avenant n°4: 50,73 € H.T. soit 55,30 € T.T.C. 								
N°63/2016	04/10/2016	<p>Signature d'un contrat pour le spectacle de Noël de la crèche « Fous Rires et Galipettes » de Bretx qui se déroulera le 26 novembre 2016, avec l'association « Pourquoi pas nous », domiciliée 34 rue Consolat – 13 001 MARSEILLE.</p> <p>L'association « Pourquoi pas nous » s'engage à donner la représentation du spectacle « Zélie et la Pluie » le 26 novembre 2016 à 16h00.</p> <p>Le coût de ce spectacle est de 400 € TTC.</p>								
N°64/2016	11/10/2016	<p>Signature d'un contrat d'assurance pour un tracteur KUBOTA destiné à l'espace test agricole en maraîchage biologique, avec la société GROUPAMA D'OC, domiciliée 14 rue Vidailhan – CS 93105 - 31131 BALMA cedex.</p> <p>La prestation est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="517 1693 1388 1962"> <thead> <tr> <th></th> <th>Type de garantie</th> <th>Franchises</th> <th>Montant de la cotisation annuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tracteur agricole KUBOTA n° de série 92047</td> <td>Dommages tous accidents</td> <td>Franchise dommages : 1.20*BEA d'une valeur de 163,80 € Franchise bris de glace : sans franchise</td> <td>237,31 € HT soit 250,76 € TTC</td> </tr> </tbody> </table>		Type de garantie	Franchises	Montant de la cotisation annuelle	Tracteur agricole KUBOTA n° de série 92047	Dommages tous accidents	Franchise dommages : 1.20*BEA d'une valeur de 163,80 € Franchise bris de glace : sans franchise	237,31 € HT soit 250,76 € TTC
	Type de garantie	Franchises	Montant de la cotisation annuelle							
Tracteur agricole KUBOTA n° de série 92047	Dommages tous accidents	Franchise dommages : 1.20*BEA d'une valeur de 163,80 € Franchise bris de glace : sans franchise	237,31 € HT soit 250,76 € TTC							
N°65/2016	18/10/2016	Affermissement de la tranche conditionnelle n°1 du marché relatif aux								

		<p>études préalables à la création d'une ZAC commerciale sur la Commune de Grenade-sur-Garonne, avec l'entreprise SCE Toulouse, domiciliée 13, rue André Villet – Pérusud 2 – 31 400 TOULOUSE, mandataire du groupement SCE Toulouse-SARL COMMERCITE AID OBSERVATOIRE.</p> <p>Le montant de la tranche conditionnelle n°1 est de 22 310 € HT, soit 26 766 € TTC et se décompose ainsi :</p> <p>1. Dossier de création : 17 555 € HT, soit 21 060 € TTC 2. Concertation : 1 880 € HT, soit 2 256 € TTC 3. Loi sur l'Eau : 2 875 € HT, soit 3 450 € TTC</p> <p>Le délai de réalisation est de 4 mois à compter de la notification de la décision d'affermissement du marché.</p>
N°66/2016	18/10/2016	<p>Signature d'un avenant n°2 au marché par procédure adaptée pour des études préalables à la création d'une ZAC commerciale sur la Commune de Grenade-sur-Garonne, avec l'entreprise SCE (groupe KERAN) – Agence de Toulouse, domiciliée 13, rue André Villet – Pérusud 2 – 31 400 TOULOUSE.</p> <p>Le présent avenant intervient au titre d'études complémentaires effectuées lors de la dernière étape de la tranche ferme « plan de référence ».</p> <p>Le présent avenant modifie également les livrables de la concertation prévus en Tranche conditionnelle 1, en supprimant les modalités de préparation et de présence à la réunion publique ainsi que la production d'un panneau de concertation. Il ne modifie pas l'assistance au bilan de concertation.</p> <p>Le montant de l'avenant n°2 est de 3 185 € HT, soit 3 822 € TTC. Soit un avenant en plus value représentant 5,4 % de la tranche ferme et 3.5 % du montant total du marché.</p> <p>Le montant du marché initial est de : 89 745,00 € HT, soit 107 694,00 € TTC. (pour rappel).</p> <p>Le montant du marché est porté à : 92 930 € HT, soit 111 516 € TTC.</p>

-oOo-

INFORMATIONS / DIVERS :

Agenda 21.

Monsieur **BOISSIERES** rappelle que l'Agenda 21 a été labellisé en 2011 et un bilan a été fait à mi-parcours. Il convient désormais de faire un bilan et de se donner à nouveau un outil (couplé au Plan Climat Air Energie).

Dans le cadre de la fusion, il faudra reconstruire un projet de territoire axé sur les 3 piliers. Cette méthodologie semble utile et les élus de la Communauté de Communes du Canton de Cadours sont favorables à l'utiliser par la suite.

Monsieur **ESPIE** rappelle qu'une commission s'est réunie pour traiter du bilan de l'Agenda 21. Il rappelle les 3 piliers (économie, environnement et social), les grands thèmes de l'Agenda 21 et l'existence d'un comité de suivi.

Il ajoute que ce dossier était le « fil conducteur » de la CCSG. Il a permis de développer des projets et d'aller chercher des subventions telles que celle du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv).

Monsieur **MARTIN** souligne les nouveaux enjeux des « contractualisations » (contrat de territoire avec le Conseil départemental, contrat de ruralité, TEPcv, etc.). Il indique que cet environnement est très prégnant et nous questionne sur l'Agenda 21 de la CCSG. Il rappelle les enjeux du PCAET (réduction des gaz à effet de serre, recours aux énergies renouvelables, etc.). Il ajoute que l'Agenda 21 a permis à la CCSG d'avoir un projet de territoire et de répondre à des appels à projet.

Il reprend le tableau des 55 fiches actions et leur état d'avancement. Il souligne que la perception interne de l'état d'avancement des projets est différent de la perception de l'habitant (les projets et études ne sont pas toujours visibles). Le tableau des fiches actions distribué fait ressortir le pourcentage de l'état d'avancement des actions.

Le Bureau souhaite conserver le concept de l'Agenda 21 car il est « englobant » mais il ne faut laisser que des actions pour lesquelles la CCSG est maître d'ouvrage. De même, il y a des actions en continu qui ne sont que des responsabilités permanentes. Il est aussi possible d'alléger certaines actions pour éviter l'effet « catalogue » (fusionner des actions).

Monsieur **MARTIN** rappelle l'intérêt d'avoir un projet de territoire cohérent pour répondre à des appels à projet.

Il indique qu'il a essayé de synthétiser et regrouper certaines actions. Il s'agit d'un projet de tableau à retravailler.

Il rappelle que la CCSG a répondu par ailleurs à un appel à projets de la DREAL pour être accompagnée par un bureau d'études dans l'évaluation de l'Agenda 21 et son évolution.

Il souligne l'intérêt de la concertation. Il conviendra de retrouver un échantillon d'habitants représentatifs de la société civile.

Monsieur **LAGORCE** rappelle qu'au démarrage, la CCSG avait largement étendu la concertation à tous les habitants intéressés (réunions à Ondes ouvertes au grand public).

Concernant le PCAET, Monsieur **BOISSIERES** indique que le SCOT souhaite fournir un appui avec l'aide de l'Ademe. On s'oriente vers une notion de « prestation de service ». Les statuts du SCOT devront être modifiés pour que le syndicat soit habilité à effectuer cette prestation de service. Un chargé de mission devrait être recruté par le Syndicat mixte du SCOT pour 3 ans (financé avec l'aide de l'Ademe).

Monsieur **ESPIE** indique que la DREAL pourra également apporter son aide.

Divers.

Monsieur **BOISSIERES** informe/rappelle :

- Le 03/11/2016 : réunion d'information sur les enjeux du passage en PLUI
- Le 17/11/2016 : rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture à propos de la fusion
- Le 09/12/2016 : repas de Noël avec le personnel à Launac (soirée)
- Le 13/01/2017 : vœux 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les présents et lève la séance.